

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé
de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente
en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 28 février 2018	Dossier complet le 9 Mars 2018	N° d'enregistrement F. 974.12.P.00197

1. Intitulé du projet

Aménagement des parcelles CS631/633/634 – Commune de Saint-Pierre

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SCCV LE CLOS JACOB

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET 17 5 1 6 2 0 9 4 9 0 0 0 1 4 Forme juridique SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) au tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondants du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°39	Les travaux, constructions et opérations d'aménagements présentent une surface maximale commerciale de 30 600 m ² et dont le terrain d'assiette couvre une superficie de 45 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en l'aménagement des parcelles CS631/633/634 sur la commune de Saint-Pierre. Le projet est localisé au niveau du quartier du Chemin Badamier, dans la partie haute de la ZI3. L'aménagement portera sur une surface d'environ 4,5 ha et considérera la création de 5 îlots proposant :

- petits collectifs ;
- résidence seniors ;
- crèches ;
- centre médical ;
- commerces de proximité.

La présente demande concerne le permis d'aménager pour les voiries.
Chaque îlot fera l'objet d'une demande de permis de construire indépendante.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif étant de relier cette opération à son environnement proche, le programme s'y veut mixte.

Le projet répondra ainsi :

- A une anticipation en termes d'habitat à destination des personnes âgées (RPA) ;
- Aux besoins en logements de la population par une offre variée en complément des opérations publiques, notamment pour les étudiants dans un contexte de développement universitaire et de recherche du Pôle Le Tampon/Saint Pierre ;
- Enfin, à la nécessaire offre en terme de services de proximité tant pour les habitants de ce morceau de ville que pour les riverains ;

Les terrains à aménager seront répartis de la manière suivante :

- 6 646 m² pour l'activité commerciale et de services,
- 8 377 m² de résidence personnes âgées couplée à une activité de service de type crèche
- 23 054 m² pour les parcelles à destination du logement collectif,
- 7 310 m² pour les espaces publics (voiries, trottoirs, espaces verts...), hors servitude de passage pour l'accès au Domaine la Vallée situé au Nord du site.

L'autre objectif de ce permis d'aménager est la construction d'un cadre de vie adapté et connecté à son environnement, laissant la part belle au paysage tant environnant qu'à celui à réinventer. Le nombre d'îlots créé est ainsi porté à cinq limitant ainsi l'emprise du réseau viaire du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le lotissement sera desservi depuis le chemin Badamier, par le chemin de La Vallée.

La voirie publique principale de desserte du lotissement s'étend du Nord au Sud sur environ 250 m. Son tracé a été étudié de sorte à ce qu'il s'étende au plus près de la topographie du site en s'implantant, notamment, en pied de falaise de Tuf.

D'une largeur de 16,00m, cette voie comprend :

- En son centre, une voie de circulation des véhicules à double sens de 6,00 m de large,
- En sa frange Sud-Est, un trottoir de 1,50m de large implanté en pied de talus des Lots 1 et 2 puis un large parterre planté de 3,50m de large, espace tampon avec la voie de circulation,
- En sa frange Nord-Ouest : une bande de stationnement de 2,50m, connectée à la voie descendante, avec alternance d'arbres d'ombrages et de parterres plantés / un trottoir de 1,50 m de largeur / en sa frange Nord-Ouest, le long des lots destinés à l'habitat collectif, une bande tampon plantée d'une largeur de 1,00 m.

Les voies de desserte secondaire des îlots, amorces des cheminements doux, sont composées d'une voie à double sens d'une largeur de 6,00m, bordée de part et d'autre de trottoirs de 1,50m de large. Elles n'ont vocation qu'à desservir les parcs de stationnement enterrés des îlots et à permettre le ramassage des poubelles. Tel que conçu, le projet d'aménagement limite son intervention à l'aménagement de voiries de dessertes d'îlots et à la mise en œuvre de talus entre ces-derniers. Aucune plateforme, modifiant le terrain naturel au sein des lots, n'est entreprise. Les réseaux divers devant desservir chaque lot seront réalisés jusqu'en limite de plate-forme privée, les coffrets et transformateurs seront implantés en leur limite.

L'aménagement paysager, le long de la voie principale, sera composé d'essences d'arbres et d'arbustes choisis afin de créer un paysage visuel et olfactif poétique. De ces choix d'aménagement découle une physionomie et une perception du site après travaux d'aménagement adapté au site et non le contraire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Bien que le projet prévoie la livraison de l'artère principale du projet d'un bout à l'autre du site, en cohérence avec le tracé de la Croix du Sud, l'entrée et la sortie de l'opération se fera, dans un premier temps, exclusivement depuis sa connexion avec le chemin Badamier au Nord-Est du site.

Afin de limiter l'impact des nuisances liées aux accès et à la fréquentation des locaux d'activités commerciales et de services, tant par les résidents du site que par les riverains, le choix est de les concentrer sur un même îlot à l'entrée du site (Lot n°1).

Il prendra la forme d'un bâtiment unique, accessible en son rez-de-chaussée de plein pied depuis le chemin de La Vallée, niveau depuis lequel est aménagé un parc de stationnement aérien largement végétalisé et une liaison piétonne avec la parcelle n°2.

Un parking est également prévu sous le corps de bâtiment et accessible par voiture depuis la voie principale du projet.

L'une des caractéristiques d'une RPA est la création d'espaces de rencontre communs partagés maintenant et/ou développant des liens sociaux. Le choix est donc fait de la coupler à un programme de type crèche favorisant les relations intergénérationnelles.

Une autre caractéristique de la RPA devrait être son implantation dans un environnement immédiat calme mais idéalement à proximité du centre-ville pour que le sentiment d'autonomie perdure.

Elle s'implantera de fait en amont du site, non loin de la zone d'habitat individuel voisine et en connexion piétonne directe et de plein pied, avec les activités commerciales et de services de proximité de l'opération (Lot n°2). C'est depuis son guérali qu'elle observera les passants dans les rues en contrebas.

En contrebas de la falaise de Tuf, s'implanteront donc les opérations de petits collectifs. Disséminées dans trois îlots distincts (Lots n°3,4 et 5), permettant ainsi d'en diversifier l'offre, elles s'étendront du Nord-ouest du site, non loin de son entrée carrossable, à sa limite Sud-Ouest.

Desservies par des voies secondaires, bordées de part et d'autres par des trottoirs, elles prennent naissance sur l'artère principale carrossable du projet. La réalisation de leur parking en enterré permet l'absence de conflit de flux au sein des îlots et l'aménagement d'espaces communs de qualité.

Les îlots n°4 et 5 étant traversés par un talweg (zone B2U), un corridor vert sera ménagé sur son tracé. Il servira d'exutoire naturel à la crue centennale, contribuera au cycle de l'eau et à son infiltration. Il permettra, par ailleurs, la conservation de la biodiversité du site et contribuera à une meilleure efficacité énergétique des bâtiments en réduisant l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Cette zone écopaysagère prendra la forme de noues bordées d'enrochements, d'arbres et d'arbustes qui en stabiliseront les berges.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune procédure d'autorisation. Il est seulement soumis à la procédure de déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature) avec une superficie du projet et du bassin versant intercepté à 4,5 ha.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le projet est soumis à la procédure de "cas par cas" en application de l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement, modifié par le décret du 11 août 2016.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Parcelles cadastrales :	
CS 631	10 946 m ²
CS 633	14 305 m ²
CS 634	19 069 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin Badamier
97410 SAINT PIERRE

Coordonnées géographiques¹ Long. 55° 27' 18,78E Lat. 18° 27' 09S "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La zone d'étude est actuellement occupée par une friche. Cette friche est le résultat de l'abandon de la pratique agricole. Elle présente une dynamique naturelle.
Aucun bâtiment n'est présent dans la zone.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

1) Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de la Région Réunion, approuvé le 22 novembre 2011
2) Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Pierre, le site est implanté en zone AU4. Le zonage AU indiquée couvre des espaces réservés à l'urbanisation future. Les constructions y sont autorisées soit lors de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble, soit au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone. Pour appliquer le présent règlement, il convient de se reporter en fonction de l'indice de la zone AU considérée au règlement des zones urbaines correspondantes. La zone U4 couvre l'ensemble des espaces dont l'occupation et l'utilisation des sols est spécialisée. Il s'agit essentiellement des zones d'activités économiques correspondant aux zones industrielles

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est celle de "Cilaos et Vallée". Elle est située à 2,10 km du projet.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone des « mi-pentes », entre 85 et 95 m NGR. Il présente des pentes de l'ordre de 4%.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un Parc National. Il est situé à 2,10 km de l'aire d'adhésion du Parc National de la Réunion.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. La zone humide la plus proche est celle du "Bras de la Plaine et aval Rivière Saint-Etienne". Elle est située à environ 4,5 km du projet.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Selon l'arrêté n°477/SG/DRCTV/BCL, le Plan de Prévention des Risques inondation et mouvement de terrain de la commune de Saint-Pierre a été approuvé le 1er avril 2016. La zone d'étude est concernée :</p> <ul style="list-style-type: none"> en partie par l'aléa moyen (B2) qui traverse le site. Cet aléa est dû à un talweg ; en partie "Ouest" par l'aléa "fort" (R1) le long de la Ravine des Cabris. <p>Des mesures compensatoires seront mises en place pour la transparence hydraulique tel qu'une coulée verte et des ouvrages de rétention.</p>
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas classé sur une zone polluée d'après les bases de données BASIAS et BASOL.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La zone d'étude est localisée en :</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone de surveillance renforcée "12288x066" du Forage de la Vallée ; Périmètre de protection rapproché "12288x0663 du Forage de la Vallée. <p>Le forage est à situé à 500 m en aval du projet. Selon l'arrêté n°08-735/SG/DRCTCV du 05 mars 2008, dans les limites de ce périmètre, l'implantation d'ouvrage de transport d'eaux usées d'origine domestique, les réseaux devront respecter la réglementation départementale.</p>
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réunion n'est pas concernée par la Natura 2000.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est inscrit dans le périmètre des 500 m (la zone tampon) de la "Villa créole du Domaine de la Vallée". Le projet est donc borné au Nord-Est par la "Villa créole du Domaine de la Vallée". Le "Domaine de la Vallée" est classé Monument historique, en totalité, depuis le 2 octobre 1989.

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les volumes de terrassement sont estimés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 030 m³ pour les déblais ; • 2 400 m³ pour les remblais. <p>Le reste des matériaux (1 060 m³) sera utilisé pour la viabilisation des lots.</p>
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est en friche agricole. Un relevé sommaire faune/flore a été réalisé et aucune espèce protégée n'a été identifiée. Ce relevé est réalisé à titre ponctuel.
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est en friche et les parcelles sont ouvertes à l'urbanisation (zone AU4) selon le PLU.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque inondation : <ul style="list-style-type: none"> • en limite Nord/Ouest par l'aléa fort (R1) ; • au centre du projet par l'aléa moyen (B2). Des mesures compensatoires sont prévues afin de ne pas aggraver la situation actuelle et laisser la transparence hydraulique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des nuisances sonores en phase travaux. Toutefois, les opérations seront réalisées dans des tranches horaires normales de manière à éviter les nuisances pour les riverains.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des incidences en terme de vibration lors de la phase travaux (circulation des engins, travaux de fondation). En phase d'exploitation, aucune vibration nuisible n'est à préciser.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet engendrera des émissions lumineuses en phase d'exploitation. Le projet ne se situe pas à proximité d'un corridor écologique mais par prévoyance, l'installation de lumières jaunes seront mises en places et dirigées vers le sol.</p>
<p>Pollutions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p>Le projet présente des rejets d'eaux pluviales mais ne présente pas de rejets d'eaux de process. Ce paragraphe est détaillé dans le document joint avec ce présent document.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet sera raccordé au réseau eaux usées existant sur la commune de Saint-Pierre (station d'épuration de Pierrefonds).</p>
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles:

Les incidences du projet identifiées au 6.1 ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus car l'aménagement des parcelles est déconnecté de la ZI située au Sud.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels:

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présente des impacts en termes de commodités de voisinage, de gestion des eaux pluviales et sur les mouvements historiques :

- Commodités de voisinage : le projet prévoit la gestion des nuisances en phase chantier ;
- Gestion des eaux pluviales : à ce stade de l'étude, le projet prévoit la collecte et la gestion de l'intégralité des surfaces imperméabilisées ;
A noter que les eaux pluviales des 5 lots seront collectés et tamponnés sur chaque lot dans des systèmes de rétention, puis rejetées dans les réseaux d'eaux publics avec débits de fuite imposés de manière à ne pas saturer les réseaux publics.
Le permis d'aménager concerne les voiries. Les eaux pluviales seront donc gérées par des ouvrages de rétention de type noues et la mise en place d'une coulée verte afin de conserver la transparence hydraulique pour le talweg traversant le projet.
- Monuments historiques : les prescriptions devront être respectées.

6. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet

7. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint-Paul

le 28/02/2018

Signature


SCVV LE CLOS JACOB
 101, rue Général de Gaulle
 97400 SAINT-DENIS
 SIRET : 751 620 948 00014 - APE : 41100